



Collège Saint-Joseph de Hull

Parcours Science et technologie (STIM)

À garder pour vos dossiers

Dates de paiements 2025-2026

<u>1^{er} septembre</u>	Frais de scolarité – 1 ^{er} versement Frais d'activités et matériel pédagogique <u>(montant établi à titre indicatif selon le niveau 1^e à 4^e sec : 250\$, 5^e sec : 400\$).</u> Total: 1^e à 4^e sec : 88,33\$, 5^e sec : 133,33\$ - 1^{er} versement	1483,33\$ <input type="text"/>
<u>30 septembre</u>	Transport scolaire – 1 ^{er} paiement (STO ou bus scolaire) Entretien du bâtiment IPad Conseil des élèves Association des parents Fondation Total	310\$ 150\$ <u>obligatoire</u> Prix selon l'IPad 35\$ 25\$ <u>par élève</u> 50\$ <u>modifiable</u> <input type="text"/>
<u>1^{er} décembre</u>	Frais de scolarité – 2 ^e versement Frais d'activités et matériel pédagogique Total: 1^e à 4^e sec : 88,33\$, 5^e sec : 133,33\$ - 2^e versement	1483,33\$ <input type="text"/>
<u>2 mars</u>	Frais de scolarité – 3 ^e versement Frais d'activités et matériel pédagogique Total: 1^e à 4^e sec : 88,33\$, 5^e sec : 133,33\$ - 3^e versement	1483,34\$ <input type="text"/>
<u>13 mars</u>	Transport scolaire – 2 ^e paiement *date exacte inconnu dû à des délais supplémentaires exceptionnels	À déterminer

À ceci s'ajouteront les frais de réinscription annuelle de 200\$, payable en mai 2026 et d'autres frais si applicable. À titre d'exemple : les activités parascolaires, les sorties d'hiver et de fin d'année, etc. Le montant des frais de scolarité s'élève à 4450\$. Le paiement se fera en trois versements annuels.

Important

Adhésion en un seul mode de paiement. Le prélèvement automatique est fortement recommandé afin de faciliter vos versements. Si vous désirez adhérer au **prélèvement automatique** en cours d'année, **veuillez remplir le formulaire sur votre portail**, sous l'onglet Document. Le nom et le prénom de l'élève doivent apparaître clairement sur chaque spécimen chèque.

Aucune élève ne sera admise à commencer une nouvelle année scolaire si tous les frais de l'année précédente ne sont pas payés.

Tout paiement automatique ou chèque refusé par un établissement financier, en raison d'un manque de fonds, entrainera des frais de 35\$. Ces frais sont exigibles à compter de la date de refus par l'établissement financier.

Les versements se font sans attendre de facture.

À REMETTRE OU À REMPLIR SUR LE PORTAIL

- 1- **Les consentements** doivent obligatoirement être complété sur le portail parent.
- 2- **La fiche médicale doit être à jour** dans le portail sous l'onglet « mon dossier ». Pour les nouvelles élèves, il doit être à complété sur le portail parent.
- 3- **Les élèves qui fréquenteront le Collège pour la première année doivent envoyer par courriel leur bulletin final de juin 2025 par courriel.**

Si votre fille ne revient pas au Collège en septembre prochain, veuillez-nous en aviser le plus rapidement possible. Un document officiel est à compléter et à nous remettre. Merci

